



PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS

Le MONT DUPLAN 2021 / 2022



Directrice EL BATAL RKEYA

Organisateur IFAC
58 Bis Rue Vincent Faita
30000 Nîmes
04.66.70.92.40

ACM Le Mont Duplan
2 rue André Girard
30000 Nîmes
04.66.38.72.60

Table des matières

I/ Présentation de l'organisateur	4
1) Les différents projets.....	4
II/ Présentation de l'accueil collectif des mineurs.....	6
1) L'implantation.....	6
2) Les équipements structurants :	7
3) Le public de la structure.....	7
4) Les partenaires	8
5) Les moyens financiers mis à disposition.....	8
III) Fonctionnement de l'ACM	10
1) La journée type.....	10
2) L'accueil du matin et du soir	10
3) L'accueil au point de ramassage Léo Rousson	11
4) Les mesures d'accueils spécifiques.....	12
5) Les repas	13
6) Le temps de repos	14
7) Les temps libres	15
8) Les transports	15
9) Les sanitaires.....	16
IV/ Les objectifs pédagogiques	16
1) Nos intentions éducatives.....	16
2) Nos objectifs pédagogiques.....	17
V/ La nature des activités proposées	21
1) L'utilisation de thématiques.....	21
2) La programmation des activités	22
3) Les sorties	23
4) Les baignades.....	24
5) Les ateliers ressources : René Char.....	25
6) La participation des mineurs	25
VI/ L'équipe pédagogique.....	25
1) Composition de l'équipe	25
2) Recrutement	25
3) Organisation du travail.....	26
3) Implication des animateurs	27
5) Fiche de poste directeur	27
6) Fiche de poste animateur.....	28
7) Évaluation des animateurs.....	29

8) Évaluation du directeur	29
9) Organisation des stagiaires pratiques	29
VII/ Les relations.....	30
1) Animateurs/animateurs	30
2) Animateurs/enfants	31
3) Enfants/enfants.....	32
4) Aux familles.....	32
5) Aux partenaires	32
VIII) Les conditions de sécurité	32
1) La réglementation	32
2) La santé	33
4) Covid 19	33
3) Le PPMS	35
4) Gestion de la chaleur/canicule	36
5) Exercices incendies	37

I / Présentation de l'organisateur

L'institution de formation, d'animation et de conseil (IFAC) est une association à « but non lucratif de la loi 1901 » à vocation éducative, sociale et territoriale. Elle est un carrefour d'échanges et de partenariats entre élus locaux et professionnels pour l'amélioration des services d'animations et d'actions territoriales à destination des populations.

La première association « IFAC 92 » est créée en 1975 dans le département des Hauts de Seine (92).

Après plus de 30 ans d'activité, l'IFAC intervient dans plus de 200 structures d'animation partout en France.

La ville de Nîmes a confié (dans le cadre d'un marché public) à l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) la gestion de ses 12 ALSH.

1) Les différents projets

Le projet associatif de l'établissement national de l'IFAC



Le projet associatif repose sur cinq grands objectifs :

- Préserver
- Connaître et s'ouvrir
- Échanger
- Se réaliser
- Transmettre

Ses grands axes d'intervention sont :

- Former

- Animer
- Conseiller

Le projet éducatif de l'IFAC

Le projet éducatif repose sur :

- La sécurité
- La bienveillance et bienfaisance
- La complémentarité - L'accompagnement
- Le libre arbitre
- L'initiative
- La citoyenneté
- La responsabilité

En lien avec le projet éducatif, l'établissement nîmois organise 3 grands événements dans l'année :

- La journée des droits de l'enfant (Mercredi 25 Novembre 2020).
- Le carnaval (Mercredi 10 mars 2021)
- La journée des familles la fête Pop' (Mercredi 19 mai 2021)

Le PEDT

Le **Projet Éducatif Territorial** est l'expression écrite de la politique éducative partagée, conduite à l'échelle de la ville, qui s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs.

Il constitue le cadre fondamental de la politique contractuelle et partenariale de la Ville, d'une part, globalement pour proposer une offre éducative multiforme sur l'ensemble du territoire communal, d'autre part, plus particulièrement, pour lutter contre la marginalisation de certains territoires. Il vise trois objectifs complémentaires :

- **Répondre** de façon collective et partager aux besoins du territoire
- **Réduire** les inégalités en traitant de façon adaptée les demandes précises d'enfants et de familles socialement défavorisés
- **Résoudre** les difficultés éducatives.

Le PEDT se fonde sur 4 principes majeurs :

- **Territorialité** : Fédérer un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini comme étant la commune de Nîmes
- **Convergence** : Formaliser la volonté politique commune des acteurs de terrain et constituer le cadre indispensable au travail collectif.

- **Globalité** : Proposer à chaque enfant un parcours éducatif, ce qui nécessite des interactions permanentes entre les projets des écoles et établissements scolaires concernés et les politiques locales en faveur de la jeunesse, donc une continuité entre les temps scolaires et les temps péri ou extrascolaires, une articulation étroite entre les acteurs.
- **Équité** : S'adresser à tous les jeunes concernés en portant une attention particulière aux publics prioritaires, c'est-à-dire aux enfants et adolescents qui ont le plus besoin de bénéficier de l'action publique.

II/ Présentation de l'accueil collectif des mineurs



1) L'implantation

L'accueil de loisirs du « Mont Duplan » est implanté au cœur de la ville de Nîmes en Occitanie, région du sud de la France.

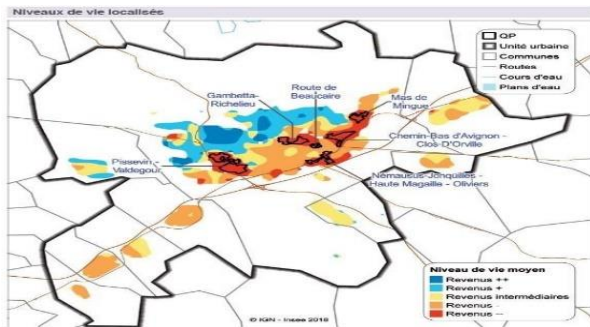
La structure se situe dans le quartier Gambetta/ Richelieu. Nous accueillons des enfants venant des quartiers de l'Ecusson, Gambetta, Richelieu, Croix de fer, Mont Duplan, Jean Bouin et également des enfants du quartier du Clos d'Orville où nous avons un point de ramassage à l'école Léo Rousson.

L'accueil collectif de mineur (ACM) du Mont Duplan est mitoyen à l'école « La Calandrera ». Il a la particularité d'avoir ses propres locaux, ce qui est très rare. En effet, les accueils de loisirs sont partagés avec les écoles ou quelques espaces leurs sont réservés.

L'ACM du Mont Duplan est situé au premier étage de l'école de la Calandrera. Il a une capacité d'accueil de 90 enfants et les accueils varient de 70 à 90 selon les périodes.

Carte 1 : Niveau de vie moyen des quartiers de Nîmes

Ce document (carte1) démontre que le quartier Richelieu-Gambetta où est située la structure



est dans une zone de quartier prioritaire à faible revenu de la ville de Nîmes, le grand nombre de famille est monoparental ou isolée.

Mais ce quartier se singularise par une inégalité de revenus assez forte : Le niveau de vie plancher des 10% des habitants les plus

riches y est 3.7 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10% les plus pauvres. (Sources : Insee Dossier Occitanie n° 7 - Juillet 2018).

Les ressources du quartier sont : le Centre Social Culturel et Sportif Emile Jourdan, le Centre Médico-Social, la Protection Maternelle Infantile, le lieu d'Accueil Parents Enfants « Les Mistons », l'association de parents d'élèves, le Parc Mont Duplan, le Théâtre le périscope, la Compagnie le Beau Parleur ainsi que 2 crèches ,8 écoles et 1 collège.

2) Les équipements structurants :

A proximité de notre ACM, nous avons un grand parc public arboré pour enfants, ainsi qu'une piste cyclable sur la sécurité routière. Juste à côté, se trouve le planétarium proposant toute l'année un spectacle sur l'univers et les planètes. En face de celui-ci, il y a le gymnase « Marius Liautier. Plus loin, on peut trouver « le Spot » qui est une association de quartier. Il se définit comme : un lieu dédié à l'événementiel, une pépinière de projets, un vivier de compétences.

Au niveau de la rue Vincent Faïta, nous avons les lignes de transports 6, 10 et 16 du réseau Tango de la ville à 400m de la structure. Juste à côté de ces lignes de transport se trouve l'école maternelle et élémentaire du Mont Duplan. C'est d'ailleurs en empruntant ces lignes de bus, que nous nous rendons à la piscine fenouillet située à côté de l'école maternelle et élémentaire André Galan.

3) Le public de la structure

L'ACM accueille uniquement un public d'âge maternel entre 3 et 6 ans tous les mercredis de l'année et pendant les vacances scolaires. Sur la période des mercredis, des enfants âgés de 2 ans ½ sont également accueillis.

Nous accueillons aussi des enfants ayant un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), nécessitant la prise de traitement (Ventoline en cas d'Asthme...), allergies alimentaires ou encore protocole à faire en cas de crise d'épilepsie par exemple. D'autres passants par

l'intermédiaire du Relais Loisirs Handicaps 30 (RLH30), c'est-à-dire l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap : par exemple le Trouble du spectre autistique (Autisme) ou encore trouble psychomoteur.

Les enfants sont repartis par tranche d'âge selon les effectifs. Il y a trois groupes :

- Petit (3 ans)
- Moyen (4 ans)
- Grand (5/6 ans)

4) Les partenaires

Au quotidien notre structure d'accueil travaille en collaboration avec :

Le service Action Éducative Ville de Nîmes : Il gère toutes les inscriptions des enfants, la facturation aux familles, les conventions de mises à disposition des locaux (écoles/sites dédiés aux ALSH). Il contrôle le bon fonctionnement des ALSH,

SDJES : Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport. Il met en œuvre les politiques de l'État, agit avec les collectivités territoriales pour la jeunesse, le sport et le champ social.

La société de transports KEOLIS : Elle assure les déplacements des groupes d'enfants des points de ramassages vers les accueils de loisirs municipaux, ainsi que les sorties exceptionnelles.

Prestataire de la ville de Nîmes : Il assure l'entretien des Locaux

La société SHCB : Le personnel de la société assure la réception, la mise en chauffe des plats, le service dans les cantines.

La ferme pédagogique : Elle propose plusieurs activités et ateliers en lien avec les animaux et le jardinage. Elle accueille des groupes pendant les vacances.

L'ensemble des ALSH de la ville de Nîmes : Ils travaillent en commun pour la préparation des événements occasionnels.

Le Relais Loisirs Handicap 30 : une association qui a pour vocation d'inscrire, préparer, suivre et évaluer l'accueil des enfants en situation handicap dans les structures de loisirs.

5) Les moyens financiers mis à disposition

Le budget pédagogique de l'accueil est constitué par la présence réelle des enfants. Nous disposons de 2.75 Euro par enfant présent les mercredis ou les vacances journée complète, et 1,35 euros les demi-journées (généralement les enfants inscrits dans le cadre de l'accueil par le

RLH30). Ce budget est destiné à l'achat du matériel, au financement des sorties...

La coordination de l'IFAC nous alloue différents budgets pendant l'année :

- Un budget pour les bus pour les points de raccompagnements
- Budget CEJ (Contrat enfance jeunesse)
- Budget évènementiel : l'IFAC alloue un budget pour les 3 évènements de l'année

(CIDE, FETE CULTURELLE et JOURNEE DES FAMILLES)

- Budget pour l'organisation des séjours accessoires...

III) Fonctionnement de l'ACM

1) La journée type

Horaires	Journée type
7h30-9h	Accueil des enfants sur le centre Accueil des enfants sur le point de ramassage (Léo Rousson)
9h	Arrivé des enfants du point de ramassage
9h15-9h30	Regroupement des enfants pour l'appel et pour un temps d'expression et d'échange
9h30-11h	Activités
11h-11h30	Temps libre
11h45	Repas
13h	Brossage des dents
13h30	Temps calme / Sieste
14h30	Activité
16h	Goûter
16h30-17h	Temps libre
16h45	Départ des enfants pour le point de raccompagnement
17h-18h30	Accueil du soir sur le centre

2) L'accueil du matin et du soir

Les animateurs accueilleront les parents et les enfants dans leurs salles de 7h30 à 9h00.

Au préalable, les parents passeront au bureau de la direction pour signaler la présence de leur(s) enfant(s). Un animateur de chaque groupe inscrira sur la feuille de présence l'arrivée de chacun des enfants et notera d'éventuelles observations (ex : allergies...).

Les animateurs proposeront aux enfants plusieurs ateliers libres (dessins, kaplas, lecture...). Ils devront présenter les activités de la journée aux parents et aux enfants. L'équipe pédagogique sera à l'écoute des parents, et devra instaurer avec eux une relation de confiance.

Aux environs de 9h15 les animateurs vérifieront la liste de présence de leur groupe en prenant soin de recompter le nombre de présents avant de l'amener au bureau. Les animateurs devront ensuite connaître le nombre total d'enfants présents sur la structure (il sera affiché chaque jour au bureau).

Le soir, pendant la période de départ de 17h00 à 18h30, les animateurs proposeront un temps libre où les enfants auront le choix de participer à plusieurs ateliers (vélos, lecture, dessin...) ou de jouer librement dans la cour.

Trois quarts de l'équipe d'animation proposera des ateliers, un quart surveillera la cour. Tous iront à la rencontre des parents pour faire un bilan de la journée (si l'enfant s'est amusé, s'il a bien mangé, bien dormi, s'il a été malade) et renseigner sur les activités à venir....

Un animateur terminant à 18h30 récupèrera les feuilles d'appel de tous les groupes pour noter le départ des enfants en entourant le « P » (fonctionnement valable pour les beaux jours). (Quand l'accueil se fera à l'intérieur, chaque groupe sera dans sa salle et procédera de la même manière). **L'accueil est la vitrine de notre ACM.**

3) L'accueil au point de ramassage Léo Rousson

L'accueil se fera de 7h30 à 8h30 le matin et de 17h30 à 18h30 le soir. Départ du Bus à 8h40 le matin et 16h50 le soir.

Les animateurs présents sur les points de ramassage auront avec eux un classeur ou dedans ils auront les informations nécessaires pour l'accueil des enfants et des familles : le listing et fiche de présence des enfants du point, les numéros de l'ALSH (fixe et portable), de l'organisateur et les numéros d'urgences ainsi que la copie des dossiers des enfants. Ils auront une pharmacie et un sac à dos avec des livres, puzzles, dessins pour proposer des ateliers pendant le temps d'accueil.

Les animateurs arrivent le matin à 7h30 et restent le soir jusqu'au départ de tous les enfants. Si à 18h30 un enfant n'a pas été récupéré il faudra dans un premier temps joindre la famille de l'enfant puis ensuite appeler la directrice pour que celle-ci les contacte également ainsi que les coordinateurs et autres personnes nécessitant la prise en charge de l'enfant. Les animateurs ne doivent pas laisser partir un enfant seul, avec une personne non autorisée ou une personne de moins de 13 ans (ce qui est valable aussi pour l'accueil direct).

En attendant le bus ou les parents les animateurs devront veiller à la sécurité des enfants dans les lieux d'accueils et proposer des jeux et ateliers. Ils devront aussi vérifier la présence de chacun avant de monter dans le bus ainsi que leurs inscriptions (ne pas accepter d'enfants non-inscrits), les recompter à l'intérieur et ainsi qu'à la descente.

Lors de la prise du bus je demande aux animateurs de se mettre : un devant ouvrant la marche et un derrière de manière à pouvoir encadrer et sécuriser le groupe d'enfant plus facilement.

4) Les mesures d'accueils spécifiques

Pour les enfants ayant un protocole d'accueil individualisés (PAI)



Un accueil individualisé sera mis en place pour les enfants porteurs d'allergies ou de maladies chroniques type asthme en mettant en rapport les parents, l'enfant, le médecin et l'équipe pédagogique (PAI).

Près de l'armoire à pharmacie se trouvera une boîte où seront rangées les trousse PAI, comportant le protocole, l'ordonnance et les médicaments de l'enfant.

L'équipe d'animation doit se tenir informée en permanence de la présence et des caractéristiques des enfants accueillis dans le cadre d'un PAI ou d'un RH30.

Pour les enfants passant par le relais loisirs handicap 30 (RLH30)



Si un enfant porteur d'un handicap est susceptible d'être accueilli pendant la session, l'équipe pédagogique établira pour chacun un protocole d'accueil adapté.

Pour une meilleure intégration de l'enfant nous mettrons en place une relation avec le relais handicap 30, les éducateurs, les parents, l'enfant, la direction et les animateurs référents pour voir si nous sommes aptes à l'accueillir.

Nous avons fait le choix d'accueillir ces enfants en milieu ordinaire avec la majorité des cas des modulations d'horaires. Cela signifie qu'il n'y a pas d'installation spécifique mais que nous adaptons nos activités face à l'enfant porteur de handicap. De la même manière que nous le faisons avec les autres enfants en tenant compte de leurs spécificités au nom du fait que nous sommes tous différents.

5) Les repas

A la cantine

Avant :

Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant passe aux sanitaires et se lave les mains. Avant d'aller en cantine ils devront recompter les enfants de leur groupe, afin de vérifier la présence de chacun.

L'installation aux tables :

Les animateurs feront rentrer les enfants calmement dans le réfectoire (chaque groupe rentre l'un après l'autre) et les installeront aux tables (il faudra compléter les tables pour faciliter le service). Il devra y avoir un animateur par table qui mangera avec les enfants (animateur des petits avec les petits...). L'heure des repas, premier ou second service sera défini le matin selon les sorties prévues ou l'effectif.

Pendant :

Les animateurs aideront les enfants à se servir de chaque aliment dans leurs assiettes. Ils les inciteront à goûter à tout mais ne les forceront à manger à aucun moment. Ce temps de repas est un moment privilégié où l'animateur devra avoir un rôle qui favorise l'autonomie de l'enfant (se servir seul aliment/eau, gérer les quantités afin d'éviter les gaspillages et assurer leur gestion personnelle du pain). Le repas sera aussi un moment où la communication entre l'enfant et l'animateur sera privilégiée. Celui-ci pourra faire un bilan avec les enfants des activités du matin, des envies de chacun, sur les jeux, ou sur d'autres sujets... (Tout cela dans le calme, sans effervescence).

A la fin du repas l'animateur fera participer les enfants au rangement de la table. Les assiettes devront être vidées et empilées, les couverts et les verres rassemblés, et les déchets (serviettes, morceaux de pain...) mis dans une assiette prévue à cet effet. Tout cela sera placé en bout de table. L'animateur veillera à ce que les enfants ramassent les choses tombées sous la table (serviettes, morceaux de pain).

Après le repas :

Quand la table sera rangée, l'animateur demandera aux enfants de ranger leur chaise puis ils quitteront la cantine et passeront aux sanitaires (pipi, lavage des mains...). Chaque table quittera le réfectoire au fur et à mesure pour éviter la queue aux sanitaires et d'éventuelles bousculades.

Les pique-niques :

Si des tables sont présentes ils les privilégieront. Ils devront respecter la chaîne du froid (en ne laissant pas les glacières ouvertes) ainsi que les règles élémentaires d'hygiène. Le repas se

passera dans les mêmes conditions qu'un repas pris en cantine, passage aux sanitaires compris.

De retour au centre, les animateurs devront ranger les packs eutectiques au congélateur et nettoyer les glacières.

Le goûter :

Avant le goûter : Même fonctionnement qu'avant le repas (passage aux sanitaires, comptage des enfants du groupe...).

Le goûter se passe dans les mêmes conditions que le repas de midi. Selon les besoins celui-ci sera pris soit en cantine, soit à l'extérieur si un groupe est en sortie. On privilégiera le goûter dans la cour tout en veillant à ce que les enfants aident au débarrasage et au rangement.

6) Le temps de repos

Le temps calme commencera après le repas et n'excédera pas 14h30.

Les animateurs aménageront la salle en différents espaces :

- Un petit espace « sieste »
- Un espace lecture
- Un espace jeux calme (puzzles, dessins, jeux de sociétés,)

Pendant le temps calme, les animateurs pourront proposer d'écouter une histoire et/ou une musique relaxante.

Ensuite ils laisseront aux enfants l'initiative de choisir entre les ateliers qui les intéressent : dessins, lectures jeux calmes entre eux... en autonomie.

La couchette

Ceux qui le désirent et le groupe des petits pourront aller dormir dans la salle de sieste.

L'animateur devra mettre le prénom de l'enfant (qu'il pourra proposer en activité manuelle de manière à ce que l'enfant puisse personnaliser son prénom) sur le lit qui restera le sien pour le mois, les draps seront changés chaque semaine (il y aura un drap sur chaque lit utilisé). Les lits seront installés toujours à la même place pour que l'enfant se sente rassuré et s'approprie son espace. L'enfant aura aussi à disposition son « doudou » et sa tétine s'il en a une.

Après le coucher, les animateurs ne resteront pas à plus de 2 dans la couchette. (Par roulement ils iront aider les autres groupes.) Un animateur reste présent dans le dortoir pour rassurer et veiller à la sécurité des enfants. Le lever se fera de manière échelonnée selon les réveils spontanés pour respecter au mieux le rythme de chaque enfant (on ne réveille pas un enfant qui dort). Cependant pour tout le temps de sieste ira jusqu'à 15h30, le goûter étant à 16h.

Si un enfant s'endort, on respectera son rythme en lui permettant de finir son cycle de sommeil.

Gestion des « doudou/tétines »

Les enfants pourront garder leur doudou le matin pendant l'accueil, la séparation avec les parents étant parfois difficile cela leur permettra d'avoir une attache affective pouvant faire la transition.

A la fin de l'accueil l'enfant rangera son doudou dans son sac et pourra le récupérer lors du temps calme ou de la sieste. Si un enfant se fait mal et réclame son doudou, il pourra le prendre le temps de se faire soigner et de se calmer. Le reste du temps c'est dans le sac afin de permettre une meilleure vie en collectivité.

7) Les temps libres

Les temps libres peuvent avoir lieu avant ou après les activités du matin et de l'après-midi. Ils peuvent se faire dans les salles ou dans la cour.

Ils ont pour objectifs de permettre à l'enfant de lâcher prise et se détendre. Ce temps permet aux enfants d'investir ce moment selon leurs envies et besoins. De ce fait les animateurs sont à leurs écoutes et leurs permettent de réaliser leurs activités (propositions de matériels, jeu...).

C'est un temps où l'enfant pourra être confronté à l'ennui (moment important de leur développement et où l'enfant pourra développer son imaginaire et esprit de créativité).

8) Les transports

Pour les transports en autocar les animateurs devront compter les enfants avant la montée, à l'intérieur et à la descente. Un animateur devra aider les enfants à monter, un autre à s'installer correctement et un dernier devra fermer la marche (faire très attention aux roues du car). Aucun enfant ne devra être placé à l'avant, aux places près de la seconde sortie et à la place du milieu tout au fond de l'autobus.

En règle générale, il faudra qu'il y ait toujours un fauteuil devant les enfants. Les animateurs devront être assis à l'avant et la fin du groupe et près des sorties de secours. Les glacières et bagages devront être obligatoirement placés dans la soute. Pour la descente de l'autocar, un animateur devra descendre en premier pour accueillir les enfants et pour voir si la zone est sécurisée. Un autre aidera les enfants à descendre et un dernier fermera la marche et vérifiera que rien n'a été oublié à l'intérieur du bus et dans la soute à bagages (recompter les enfants à la descente).

Si vous sentez un danger quel qu'il soit (ex : un chauffeur qui n'est pas en pleine possession de ses moyens) ne partez pas avec le car, appelez la direction.

9) Les sanitaires

Les enfants ne devront aller aux toilettes sans la surveillance d'un animateur. C'est à l'animateur d'organiser des passages réguliers aux sanitaires en respectant les besoins des enfants.

Lorsqu'un enfant sera aux sanitaires, les animateurs veilleront à aider si besoin (lui donner du papier, le plier, l'aider à se rhabiller, tirer la chasse, donner du savon...). L'animateur devra être attentif et présent lors de la vie quotidienne. Il rassure et aide l'enfant à devenir autonome. Pour cela il veillera à bien expliquer et guider l'enfant dans toutes les étapes.

L'animateur devra se protéger avec des gants si un enfant est malade ou s'il y a eu un petit accident (urines, selles) et devra alors le changer et l'aider à se nettoyer (le doucher si besoin) en avertissant la direction. Tous les membres de l'équipe pédagogique sont à même de pouvoir gérer cet instant de la vie quotidienne dans son intégralité.

IV/ Les objectifs pédagogiques

1) Nos intentions éducatives

Le projet répond aux spécificités des structures et doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis :

- L'apprentissage à l'autonomie,
- La responsabilisation,
- La socialisation,
- Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- L'approche du milieu sportif et culturel,
- L'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers (âge et comportements physiques, affectifs et relationnels).

Le projet doit favoriser la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Des acteurs éducatifs pluridisciplinaires

Le temps libre n'est ni une rupture, ni une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale, car les temps de vie et les problématiques des enfants et des jeunes ne se morcellent pas. Il convient de tenir compte des phénomènes qui marquent la génération actuelle : évolution de la cellule familiale, recherche d'identité, perte des repères, échecs scolaires, difficultés socio-économiques ...

Le temps des vacances et des loisirs devient dès lors un moment privilégié pour écouter, échanger et apprendre pour s'épanouir grâce à la prise en compte des besoins de l'enfant ou

du jeune pour qu'il devienne un acteur conscient de son développement et de son évolution. La stimulation de la curiosité par l'initiation à la découverte de l'environnement naturel, culturel et sportif, ne manquera pas de développer l'esprit de citoyens actifs et participatifs en permettant l'émergence d'une identité nouvelle.

La laïcité, une approche active de la citoyenneté

Des différences existent dans la société, c'est dans l'acceptation de celles-ci et pour que la diversité soit source de tolérance, de respect, que les initiatives favorisant les rencontres seront promues.

Nous sommes les héritiers « des pédagogies dites nouvelles » qui reconnaissent l'enfant comme une personne non seulement digne d'intérêt, mais aussi et surtout comme l'avenir de la société. (Dolto, Freinet, Montessori...)

Ces méthodes accordent une large place au respect de l'individu, à la liberté de choix et à la relation adulte-enfant. Dès son plus jeune âge, l'enfant doit apprendre tout ce qui lui est nécessaire pour se construire.

En quelques années il doit s'appropriier tout ce qui nous semble, à nous adultes, si naturel qu'on ne le perçoit même plus comme un apprentissage. Pour grandir, pour se connaître l'enfant doit pouvoir faire des expériences sensorielles, motrices, émotives et affectives.

L'objectif de l'association de ces trois termes « Eveil, Découverte et Apprentissage de l'autonomie » est de favoriser le développement de l'enfant en lui offrant un environnement accueillant, sécurisant et respectant son rythme.

2) Nos objectifs pédagogiques

En cohérence avec le PEDT et le projet associatif, nos objectifs pédagogiques sont donc :

- Favoriser l'autonomie des enfants
- Favoriser l'épanouissement des enfants durant leurs vacances
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Favoriser l'ouverture d'esprit

Objectifs généraux	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
	Accompagner l'enfant à faire seul	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Se servir seul à la cantine ➔ S'habiller ou se dévêtir seul ➔ Arriver à mettre ses chaussures tout seul
	Amener l'enfant à être acteur de son hygiène corporel et de sa santé	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Savoir se laver les mains tout seul ➔ Être autonome dans les sanitaires ➔ Savoir s'occuper de son hygiène bucco-dentaire

Favoriser l'autonomie des enfants	Proposer des ateliers ou l'enfant peut faire sans l'aide des animateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Amener l'enfant à lire un livre seul → Amener l'enfant à réaliser un puzzle sans aide → Amener l'enfant à dessiner seul en utilisant son imaginaire
	Amener l'enfant à ranger son activité en fin d'atelier	<ul style="list-style-type: none"> → Proposer à l'enfant une pochette personnalisée → Amener l'enfant à participer au rangement de l'atelier → Créer un espace où l'enfant peut sortir et ranger lui-même le matériel (ex : crayon, feutre, gommette, feuilles...)
Favoriser l'épanouissement des enfants durant leurs vacances	Proposer des activités diverses et ludiques et adaptées à l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des projets d'animation et des ateliers originaux → Mettre en place des grands jeux en lien avec la thématique
	Permettre le choix des activités aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place de forum et de discussion → Proposer des activités à la carte ou l'enfant est libre de choisir ou il veut aller
	Permettre aux enfants de partir en mini séjour	<ul style="list-style-type: none"> → Faire vivre aux enfants une expérience hors du commun → Découvrir la vie en séjour
Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité	Favoriser l'écoute et le respect d'autrui	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place des règles de vies → Mises en place de forum de discussion
	Favoriser la coopération entre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place de jeux collectifs → Amener les enfants à s'entraider entre eux
		<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'un espace convivial et adapté aux enfants → Mise en place de petits rituels (météo, train de la semaine, horloge de la journée...)
Favoriser l'ouverture d'esprit	Favoriser l'accueil des enfants	
	<p>Susciter la curiosité de l'enfant</p> <p>Découvrir le patrimoine local</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Planification de sorties culturelles → Organisation de grands jeux culturels → Un projet d'enfant sur le patrimoine sera monté → Organiser un séjour accessoire en pleine nature

Evaluation des objectifs

Objectifs	Thématiques	Critères	Indicateurs	Echelle	Commentaire
Favoriser l'autonomie des enfants	Enfants	Inviter les enfants à réaliser des actions en autonomie	Les enfants réalisent seuls les actes de la vie quotidienne ?	OUI/NON	
			Les enfants se portent volontaires au rangement après les activités?	OUI/NON	
			Les enfants jouent seuls lors des temps libres/ choisis?	OUI/NON	
	Animateurs	La posture des animateurs favorise L'autonomie	La salle est aménagée de manière adaptée ?	OUI/NON	
			Les animateurs encouragent-ils les enfants à faire seul les activités et les gestes de la vie quotidienne ?	OUI/NON	
	Locaux	Les locaux sont-ils adaptés à l'autonomie des enfants	Les chaises et les tables sont-elles à la taille des enfants ?	OUI/NON	
			L'architecture des salles permet-elle un déplacement libre des enfants dans l'espace?	OUI/NON	
			Les couvercles et les assiettes à cantine sont-ils adaptés aux maternels ?	OUI/NON	
	Favoriser l'épanouissement des enfants durant leurs vacances	Enfants	Les enfants participent à la plupart des activités proposées?	Chaque enfant a participé à au moins une sortie proposée ?	
Chaque enfant a participé à au moins une activité manuelle et un jeu extérieur ?				OUI/NON	
		Les animateurs sont-ils à l'écoute des enfants ?	Prévoient-ils un créneau horaire afin de répondre aux demandes des enfants ?	OUI/NON	

	Animateurs		Les animateurs ont accompagné au moins un enfant dans la réalisation de son projet?	OUI/NON	
	Fonctionnement	Les différents temps de de la journée respectent-ils le rythme des enfants ?	L'équipe respecte-t-elle le fonctionnement de la vie quotidienne?	OUI/NON	
			Les animateurs s'adaptent-ils aux besoins des enfants en prenant en compte le rythme biologique de chaque'un?	OUI/NON	
Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité	Enfants	Les enfants ont élaboré les règles de vie du groupe et du centre ?	Les enfants ont participé à l'élaboration des règles de vies à l'aide des animateurs ?	OUI/NON	
	Animateurs	Les animateurs ont permis aux enfants d'acquérir des notions de partage et du vivre ensemble?	Les animateurs ont mis en place des temps de parole quotidien?	OUI/NON	
			Les animateurs ont mis en place des jeux favorisant le partage et le vivre ensemble ?	OUI/NON	
Favoriser l'ouverture d'esprit	Enfants	Les enfants ont visité au moins deux sites de la ville de Nîmes ?	Les enfants ont pu participer à la découverte d'au moins deux monuments historiques ?	OUI/NON	
	Animateurs	Les animateurs ont pu préparer des quizz et des forums au tour des monuments découverts ?	Les enfants ont-ils retenu quelques informations sur ces monuments ?	OUI/NON	

V/ La nature des activités proposées

1) L'utilisation de thématiques

Nous accueillons dans notre accueil de loisirs des enfants d'un horizon social et culturel diversifié.

D'un côté nous avons des familles qui ont peu de temps à consacrer aux loisirs et de l'autre des familles qui n'en ont pas les moyens. Pour cette session diverses activités et grands jeux seront mis en place sur le thème de « L'ÉVEIL, DECOUVERTE ET INITIATION » par l'équipe d'animation.

L'objectif est de permettre aux enfants de sortir de leur quotidien et de leur faire découvrir une partie de ce que le monde a à leur offrir.

L'équipe pédagogique a choisi 4 thèmes « **Découverte de la faune et la flore locale, nos empreintes à Nîmes, l'aventure nîmoise et pour finir qui y'a-t-il ailleurs ?** ». Ces thématiques sera animée avec différents support d'animations et divers ateliers proposés par l'équipe d'animation.

Je vous présente deux projets qui sont déjà en cours de réalisation.

Notre engagement : le lot CENTRE

Le travail engagé pour orienter la présente proposition et la contextualiser au regard du territoire de ce secteur Centre a été mené en impliquant les directeurs des ACM concernés dans une réflexion sur les orientations communes, en lien au PEDT, qui seront retranscrites dans les six projets pédagogiques des ACM.

Les six sites réunissent des conditions de mixité sociale appréciables, et accueillent notamment des enfants de milieux défavorisés

La délimitation géographique du secteur regroupe six structures tournées vers le centre-ville de Nîmes, et bénéficient d'accès facilités aux transports en commun et aux infrastructures de ce centre-ville.

Les enfants qui fréquentent ces structures ont un mode de vie urbain, et ne connaissent pas tous l'environnement plus large de leur territoire, dont l'environnement naturel

Les enfants et les familles qui fréquentent les six structures n'accèdent que peu aux ressources et infrastructures culturelles de ce centre-ville dont ils sont pourtant souvent résidents.

- **Prendre sa place dans sa ville**

Nous souhaitons favoriser l'appropriation des ressources (culturelles et patrimoniales notamment) de leur centre-ville par les enfants et les familles qui fréquentent les six structures de ce secteur.

Pour ce faire nous déploieront des axes de travail communs aux six structures, qui seront déclinés dans les six projets pédagogiques, et mis en vie via des projets d'animation communs. Nous souhaitons dans un premier temps emmener les enfants à la découverte des richesses que constituent les différents musées, les différents espaces culturels et les ressources patrimoniales au cœur de la Ville, pour inviter, dans un second temps, leurs familles à redécouvrir leur environnement immédiat.

Nous formerons nos personnels à différents modes de médiation culturelle pour soutenir cet axe de projet, et développer en associant nos partenaires et les différents acteurs de la coéducation, un événement culturel annuel hors-site en appui sur l'un des espaces fort de la culture à Nîmes ; le Carré D'art.

- **Hors les murs**

Les enfants qui fréquentent les six structures du secteur ont un mode de vie urbain, et l'année écoulée, en limitant les sorties, aura contribué à limiter aussi l'accès de ces enfants à un environnement naturel pourtant aux portes de la Ville. Nous souhaitons donc ouvrir à nouveau les accueils du centre-ville vers l'extérieur, leur permettre de renouer avec les espaces naturels de proximité à travers des sorties régulières mais aussi leur permettre d'élargir leurs horizons en partant à la découverte d'espaces plus lointains, lors des séjours accessoires estivaux notamment.

2) La programmation des activités

Les animateurs mettront en place des activités ludiques et variées qui permettront l'épanouissement corporel et intellectuel de l'enfant. Les animateurs useront de leurs capacités, de leurs expériences et des outils mis à leur disposition (matériels pour les activités manuelles et les jeux extérieurs). Et toutes les sorties organisées sur le mois (Ex : Les musées de la ville qui proposent des activités culturelles permettant de découvrir des expositions : musée de la Romanité, musée du Vieux Nîmes...) afin d'établir un programme d'activités réfléchi et adapté à la tranche d'âge des enfants, aux locaux et au budget.

L'enfant évolue grâce au jeu. Par des activités diversifiées il acquiert son autonomie, se socialise. Elles contribuent aussi à son développement physique, intellectuel et sensoriel... Pour arriver à ce but l'équipe pédagogique mettra en place des activités manuelles, artistiques ou sportives.

Pour un enfant de moins de 6 ans les activités doivent être variées et courtes car sa capacité de concentration est d'environ 20 minutes. Dans une même journée le programme d'activité

devra mobiliser l'enfant de manière différente. Par exemple des chants le matin, des jeux extérieurs ensuite et après le repas des contes ou des activités manuelles pour continuer... Il faut alterner différentes natures d'activités et proposer plusieurs choix.

Toutefois, il ne faut pas oublier l'individualité de l'enfant. L'accueil de loisirs est un lieu de jeux, de détente et de découverte pour lui. Il ne faut donc en aucune façon obliger un enfant à faire une activité quelle qu'elle soit ou de le contraindre à participer à une sortie s'il n'en a pas envie. L'animateur devra alors lui proposer une autre alternative (coloriage, jouer seul au cube...). Il ne faut pas oublier que les enfants sont là pour s'épanouir.

Des sorties seront prévues pour faire découvrir à l'enfant de nouveaux horizons (rivière, ferme pédagogiques, parcs aquatiques, parc d'activités...).

3) Les sorties

Consignes pour les sorties

Pour toutes les sorties les enfants devront être habillés correctement selon le temps (casquette obligatoire l'été) et avoir des chaussures adaptées ainsi que les animateurs.

Pour les déplacements à l'extérieur les animateurs devront toujours respecter cette consigne de sécurité : 1 animateur pour 10 enfants au maximum, et sortir à 2 animateurs au moins (jamais seul). Ils devront aussi respecter le code de la route (traverser sur les passages piétons...). Un animateur devra toujours ouvrir la marche, un autre la fermer et les enfants rester groupés.

Pour toute excursion hors du centre les animateurs devront faire une liste en double exemplaire (une à afficher au bureau de la direction et l'autre à garder dans la pharmacie avec le groupe). Sur cette liste devra figurer :

- La date
- L'heure de départ et d'arrivée
- Le lieu de la sortie
- Le mode de transport
- Le nom des animateurs
- Le nom, prénom des enfants et leur groupe (petit, moyen, grand)
- Le nombre d'enfants en sortie
- Les numéros d'urgences, celui du centre et de l'organisateur.

En sortie les animateurs devront donc avoir cette liste, une pharmacie complète, les numéros d'urgence, de l'eau, des changes et penser à prendre la trousse des PAI s'il y en a.

De plus, lors des promenades à la journée les animateurs devront emporter le répertoire de renseignements de leur groupe. (Dans ce répertoire on trouvera le nom de l'enfant, ses allergies ou autre, les numéros de téléphone des parents.)

C'est à l'animateur de préparer le nécessaire avant le départ et de vérifier que tout est complet. Il est donc préférable que chaque animateur ait un sac à dos (**les sacs à mains sont proscrits en sorties**).

L'animateur devra bien délimiter les terrains de jeux, repérer les lieux et ne pas hésiter à en changer s'il y a un danger potentiel.

Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

Toutes les activités physiques proposées par l'équipe d'animation seront de l'initiation. Si nous voulons aller plus loin dans notre démarche nous ferons appel à un Brevet d'Etat de la discipline voulue.

4) Les baignades

Les piscines

Pour les sorties à la piscine les enfants et les animateurs devront avoir un maillot, une serviette et un bonnet de bain. (Les shorts ou caleçons de bain ne sont pas autorisés).

Les animateurs devront toujours respecter la réglementation : Soit un animateur dans l'eau pour 5 enfants (Maximum 20 enfants dans l'eau).

En arrivant sur le lieu de la baignade l'animateur ira toujours se présenter au préalable au surveillant de baignade (et/ou au BNSSA, poste de secours).

Avant d'entrer dans l'eau il formera son groupe (nominatif) d'enfants qui restera le même pour toute la baignade, puis aidera les enfants à mettre les brassards. L'animateur ne devra pas se trouver à une distance supérieure à 2,5 mètres (2 brasses) des enfants de son groupe.

Les animateurs restent responsables de tous les enfants (même s'ils ne font pas partie du groupe formé). Ces règles sont valables pour tous types de baignades.

Certains enfants ont plus de difficultés que d'autres à se vêtir/dévetir. Pour pallier à cela, les animateurs devront adopter un comportement pédagogue en les accompagnants au maximum. Ils devront être bienveillants et prendre le temps. Ils pourront par exemple les faire dévetir étape par étape tout en les encourageant et valorisant selon leurs efforts.

Les mers et rivières

Pour les sorties à la rivière les enfants devront avoir le même matériel que la piscine ainsi que

- Un t-shirt pour aller dans l'eau
- De la crème solaire
- Des chaussures d'eau.

En plus des consignes de baignade l'animateur devra pour les mers et rivières avec le SB délimiter un espace de baignade matérialisé à l'aide d'une ligne d'eau. Il veillera aussi à ce que l'enfant soit protégé par de la crème solaire, un t-shirt et une casquette.

Les pataugeoires

Elles seront installées dans un lieu sécurisé, ombragé, une bâche devra les protéger au sol. Elles ne devront pas avoir plus de 20 cm d'eau, qui sera renouvelée chaque jour. Les consignes de baignade sont les mêmes que pour les sorties en piscine et rivière.

5) Les ateliers ressources : René Char

Nous avons à disposition un centre ressources. Cette structure recense des animateurs avec des compétences spécifiques et/ou des aménagements particuliers .

6) La participation des mineurs

Les vacances nous fonctionnons donc en groupe d'âges. Pour que les activités et le rythme soit adapté le mieux possible aux besoins de chacun, mais aussi parce que nous avons un effectif d'enfant important. Cependant le choix pour l'enfant reste au cœur de nos actions (l'enfant a à chaque fois le choix entre jeux sportifs, activités manuelles ou jeux libres...).

Des moments d'expressions/discussions seront favorisés pendant les temps de repas (moments privilégiés et calmes où les enfants sont en petit groupe avec un animateur). Ce sera un temps pour donner la parole aux enfants, lui permettre de faire des propositions. En aucun cas les animateurs ne devront utiliser ce temps pour réprimander les enfants.

Ce temps est réservé à la prise de parole, il faut donc rendre la discussion facile et les mettre en confiance. Il permet également un travail sur l'autonomie des enfants, l'acquisition de nouveaux savoir-faire et par exemple la découverte des aliments.

VI /L'équipe pédagogique

1) Composition de l'équipe

L'équipe est composée d'une directrice BPJEPS et d'une équipe d'animation : 6 animateurs titulaires du BAFA ou avec une équivalence et 2 animateurs non diplômé expérimenté.

2) Recrutement

Les recrutements des animateurs permanents en CDI ou CAE/PEC sont effectués par les coordinateurs de l'IFAC.

Le recrutement des animateurs en CEE est laissé à l'appréciation du directeur de la structure de l'ACM.

3) Organisation du travail

Les horaires

Pendant la session, les trois semaines il y aura trois roulements d'horaires (9h36 par jour soit 48h semaine). :

- 7h30/17h06,
- 8h15/17h51
- 8h54/18h30

Les pauses

Elles se feront au moment du temps calme des enfants. Les animateurs auront la possibilité de prendre leur pause tout en veillant qu'il n'y ait pas de défaut de surveillance. Celle-ci sera de 45 minutes maximum et pourront être fractionnées selon les besoins de services (les roulements seront organisés par la direction si nécessaire).

Les réunions

Les réunions d'équipe auront lieu au préalable de la session pour toute l'organisation et la programmation des activités/sorties. Des réunions pourront avoir lieu pendant la session selon les besoins de services.

Les déplacements à l'intérieur du centre

À tout moment les animateurs doivent savoir où se trouve chaque enfant et adulte de son groupe. Ils doivent être dans tous les cas toujours sous la surveillance d'au moins un membre de l'équipe pédagogique. Que ce soit dans les salles, les sanitaires, la couchette ou la cour.

Le rangement du matériel

Lorsqu'une activité sera terminée le matériel devra être rangé dans les armoires prévues à cet effet. A chaque fois que le groupe devra quitter le lieu d'activité (ou d'accueil) le matériel pédagogique devra être rangé et nettoyé, ainsi que la salle (penser à éteindre les lumières et fermer les portes). Les animateurs devront faire participer les enfants au rangement (ramasser les papiers, les jeux, nettoyer la table...).

Par exemple, le ballon qui aura servi pendant le temps libre ne devra pas rester dehors le temps du repas. Le pot de peinture et les pinceaux utilisés pendant une activité ne devront pas rester sur les tables mais être nettoyés et rangés. ... Les armoires et la régie devront être rangées régulièrement.

Le portable

Le portable des animateurs ne doit pas déranger le bon fonctionnement du centre. **IL N'EST PAS TOLÉRÉ PENDANT LES TEMPS LIBRES, D'ACCUEILS ET D'ACTIVITÉS.**

Les animateurs devront passer leurs messages personnels pendant leur temps de pause. Cependant si un animateur dispose d'un téléphone portable, la direction demandera de le laisser en marche pour être joignable lors des sorties.

3) Implication des animateurs

Les animateurs sont au cœur de l'élaboration du projet pédagogique. Autant dans sa pensée (choix des objectifs pédagogiques et d'évaluations) que dans sa rédaction.

Ils mettent activement en œuvre les objectifs du projet pédagogique et sont également attendus comme force de proposition durant les prises de décisions collectives (fonctionnement et thèmes).

Il est important de souligner que chaque activité est porteuse de sens (intérêt pédagogique) dont les animateurs sont garants dans leur élaboration des programmes d'activités.

5) Fiche de poste directeur

Les rôles du directeur

- Établir des modes de fonctionnement garantissant la sécurité des personnes.
- Veiller à faire respecter les consignes de sécurité lors des activités extérieures et dans les locaux utilisés.
- Constituer et conduire une équipe d'adultes en la mobilisant autour d'un projet pédagogique.
- Organiser une vie collective d'enfants en respectant les rythmes de vie de chacun et leurs différences.
- Suivre le travail effectué au quotidien par les animateurs, les conseiller, les soutenir, les encourager et veiller à leur formation.
- Évaluer son action, en rendre compte et en tirer les conséquences pour les actions futures.
- Être responsable des groupes d'enfants de leur arrivée jusqu'à leur départ.
- Gérer la communication interne et externe.
- Veiller au bon fonctionnement pédagogique, administratif et relationnel.

- Gérer le budget.

Rappel des 5 fonctions du directeur (socle commun DDCS, arrêté du 15 juillet 2015):

Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps.

Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation **Diriger** les personnels et assurer la gestion de la structure d'accueil.

Développer les partenariats et la communication.

6) Fiche de poste animateur

Les rôles de l'animateur :

- Avoir une attitude responsable.
- S'impliquer dans l'élaboration du document pédagogique du directeur, prendre connaissance des critères d'évaluation et les accepter.
- Être responsable des groupes d'enfants de leur arrivée jusqu'à leur départ. • Assurer la sécurité physique et affective des enfants.
- Être capable de s'adapter à diverses situations, de prendre des initiatives, d'avoir du « bon sens ».
- Respecter le rythme de l'enfant.
- Avoir une démarche vers l'autonomie de l'enfant.
- Etre capable de mettre en place des projets d'animations (conception, organisation, menée, évaluation).
- Etre capable de vivre en groupe et de travailler en équipe, d'instaurer un dialogue avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, les familles ainsi que le personnel technique.
- Etre capable d'animer un groupe d'enfants.

Rappel des 6 fonctions de l'animateur (socle commun DDCS, arrêté du 15 juillet 2015) :

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et doit en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.

Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective, et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.

Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

7) Évaluation des animateurs

L'évaluation des animateurs se fait quotidiennement par rapport au respect du projet pédagogique et à la grille d'évaluation de l'IFAC.

8) Évaluation du directeur

Cette évaluation est annuelle. Elle est faite par un coordinateur (n+1).

9) Organisation des stagiaires pratiques

En plus de la grille d'évaluation de l'IFAC et des critères de la SDJES, les stagiaires BAFA seront évalués sur la mise en place et la mise en pratique d'un projet d'activité au minimum 2 fois pendant les 14 jours du stage sur une activité manuelle et sur un jeu (et/ou grand jeu) définissant tous les points suivants :

- La finalité de l'activité (pourquoi je fais cette activité ?).
- L'intérêt pour les enfants (avant de commencer, est-ce intéressant pour eux de participer à ce projet ?).
- Le nom de l'activité (trouver un nom original plutôt que "pâte à sel" ou "perles").
- Le nombre d'enfants concernés (le projet sera différent selon le nombre).
- L'adaptation à l'âge des enfants (prendre en compte leurs besoins, leurs envies selon leurs possibilités).
- Le lieu (dedans, dehors, à la montagne, à la mer, en ville).
- La durée (15 minutes, 1 heure, 1 journée, etc. ?).
- L'installation (sa durée et le lieu de cette préparation, de cette mise en place).

- La sensibilisation (elle n'est pas obligatoire mais elle permet aux enfants de se mettre dans l'ambiance, donc de réaliser une activité qui les motivera plus)
- Le matériel nécessaire (ballons, ciseaux, peinture...).
- Prévoir le déroulement et le contenu de l'activité.
- Respecter le rythme des enfants (en fonction de l'âge, de la fatigue, etc.).
- Prévoir le temps de rangement (l'activité se termine après le rangement).
- Prévoir un déroulement en sécurité (trouver un endroit sûr, prévoir une trousse de secours, prévoir des temps de repos, etc.).
- Nombre d'animateur(s) requis.
- Évaluation de l'activité (quand ? comment ? par qui ?).

VII/ Les relations

1) Animateurs/animateurs

Les maîtres mots seront « **communication, respect et solidarité** ».

L'équipe pédagogique devra toujours savoir où chacun se trouve. Lorsqu'un animateur devra aller en régie, au bureau, aux toilettes ou autre il devra toujours en informer un membre de l'équipe.

LES ANIMATEURS D'UN GROUPE NE SONT PAS JUSTE LES ANIMATEURS DE CE GROUPE. TOUS LES ENFANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITE DE CHACUN DES MEMBRES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE.

Si une situation de conflit s'installe entre plusieurs personnes, il faudra dialoguer, en informer la direction pour qu'elle puisse intervenir et désamorcer le litige. Les animateurs devront respecter le travail de leurs collègues. Ils ne doivent pas intervenir pendant la menée d'une activité ou/et devant les enfants (sauf mise en danger). Ils devront en discuter ensemble après. Une réunion aura alors lieu entre les personnes concernées et la direction.

La direction est présente pour écouter et discuter avec les parents, ainsi que l'équipe pédagogique, sur la vie du centre et pour recevoir toutes propositions, remarques ou suggestions. Des réunions d'équipe auront lieu pendant la session et seront définies en temps voulu.

L'équipe pédagogique **devra respecter les interdits** :

- La cigarette n'est pas autorisée dans les locaux du centre de loisirs (bâtiment et cour), un lieu sera aménagé à cet effet (ne pas laisser de mégots). La pause « cigarette » n'est pas tolérée pendant les temps d'activités.
- Toute consommation de drogues et d'alcools est strictement interdite conformément à la loi. - Pas de violence verbale ni physique envers les enfants ou entre adultes.
- Ne pas obliger l'enfant à faire quelque chose contre son gré (activité ou l'obliger à manger).

TOUTES CES REGLES SONT NON NEGOCIABLES.

2) animateurs/enfants

Au début des périodes et sessions des règles de vie, fonctionnement et collectivité seront établies par les enfants avec l'aide des animateurs. Ces règles seront mises en place en priorité pour protéger les enfants et ensuite pour le vivre ensemble. Elles seront discutées en forum avec les enfants et l'animateur sera présent pour les guider dans la réalisation de celles-ci.

Elles devront répondre à 3 principes : le respect de soi même, le respect des autres et le respect de l'environnement. Elles seront ensuite affichées à leur hauteur et rendues compréhensibles par des pictogrammes et/ou dessins des enfants. Lorsqu'une de ces règles ne sera pas respectée ou qu'un animateur sera dans l'obligation de « reprendre » un enfant (mise en danger physique ou morale) celui-ci devra se mettre sa hauteur, lui expliquer clairement son attitude, pourquoi elle n'est pas acceptable, s'il a compris et lui demander d'y réfléchir en restant assis à côté de lui pendant 3 minutes (pas plus).

Pour gérer une situation de conflit (bagarres...) les animateurs devront dialoguer avec les enfants afin de leur expliquer pourquoi leur attitude est dangereuse et leur proposer une solution (dans la mesure du possible).

De manière générale même si l'objectif est l'autonomie de l'enfant. L'animateur doit être acteur dans les démarches visant cette compétence. Ils doivent assister les enfants si besoin, montrer l'exemple. L'adulte devra faire attention au vocabulaire qu'il utilise. Il ne doit pas avoir d'attitude dévalorisante (≠ attention aux mots humiliants, dévalorisants, moqueurs...). Aucune discrimination quelle qu'elle soit ne sera tolérée.

L'animateur doit faire attention à l'individualité de l'enfant. Il doit adapter son attitude à chacun, le rassurer si besoin, FAIRE DE L'INDIVIDUEL DANS LE COLLECTIF. L'équipe d'animation devra tout mettre en œuvre pour accompagner au mieux les enfants en difficultés et/ou dit « difficiles ». Il ne faut pas stigmatiser ces enfants et garder une posture professionnelle tout en essayant de comprendre les raisons de cette attitude afin de leur venir en aide. C'est à l'adulte d'être compréhensif et de faire le premier pas.

3) Enfants/enfants

A cet âge l'enfant est par définition à tendance égocentrique. Il a beaucoup de difficultés à appréhender le partage et l'individualité de son entourage. L'équipe pédagogique devra aider les enfants à acquérir le sens du partage, du respect de l'autre et des différences. Il faudra les accompagner vers le chemin de la socialisation.

4) Aux familles

L'équipe pédagogique dans son intégralité est en contact quotidien avec les familles. Il est primordial de construire une relation de confiance pour que les parents sentent leurs enfants en sécurité (physique et affective). De ce fait l'équipe s'engage à être à l'écoute et attentive aux demandes des parents et à y répondre dans la mesure du possible ou de les orienter vers la direction. L'équipe mettra tout en œuvre afin d'établir un lien privilégié.

5) Aux partenaires

Dans les missions de l'équipe pédagogique l'éducation des enfants est omniprésente. Dans ce sens nous devons transmettre les valeurs sociales et morales de vie en collectivités.

Dans notre relation avec nos différents partenaire (SCHB, Derichebourg, Kéolis, Allo bâtiment, ville...) nous devons être un modèle et avoir un comportement courtois afin des respecter au mieux ces valeurs.

VIII) Les conditions de sécurité

1) La réglementation

Cf : voir chapitre sorties, piscine etc...

L'équipe pédagogique se doit de respecter le cadre légal de :

- Le CRIDOC
- Les instructions départementales du Gard
- Le code du travail
- Le code de l'action sociale et des familles
- Le code de la route
- Le règlement de fonctionnement de la ville de Nîmes

- Le règlement intérieur
- ... (et toutes les réglementations en vigueur en rapport avec les ACM)

2) La santé

Lorsqu'un enfant se blesse, l'animateur doit impérativement remplir le cahier d'infirmier et en aviser la direction. (Si la blessure a lieu en sortie, au retour l'animateur devra la consigner dans le cahier de pharmacie.)

Dans ce cahier il devra noter :

- Le nom et prénom de l'enfant
- La localisation et la nature exacte de la blessure
- Les soins prodigués
- Le nom de la personne soignante et sa signature
- La date et l'heure
- Le visa de la direction

En le soignant, l'animateur devra obligatoirement se protéger (ainsi que l'enfant) en mettant des gants pour respecter l'hygiène.

Si la blessure est grave (autre qu'une simple égratignure) appeler en premier le 15, 18 ou 112 (suivre les consignes) et ensuite prévenir la direction et les parents. Si l'équipe pédagogique constate qu'un enfant a de la fièvre ou des douleurs, elle devra en informer la direction qui préviendra les parents et un médecin (si besoin) et le consigner sur le cahier de pharmacie.

4) Covid 19

Les accueils de loisirs sans hébergement sont soumis au respect du protocole sanitaire établi par la SDJES. Celui-ci évolue et mis à jour en fonction de la situation sanitaire.

- Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.
- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Port du masque obligatoire en intérieur pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus (droit commun en extérieur)
- Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire
- Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.

- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive.

En cas de symptôme évocateurs de la Covid-19

Un mineur ou un encadrant qui présente des symptômes évocateurs de Covid-19 ou en cas d'autotest positif doit s'isoler dans l'attente de la réalisation d'un test diagnostique, et ne doit pas prendre part à l'accueil. Le directeur ou le responsable de l'accueil doit en être informé même en l'absence de symptômes, y compris s'il est totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de 2 mois (isolement dans l'attente du résultat du test).

En cas de suspicion causé par des symptômes,

- L'enfant devra être isolé et porter un masque. En cas de doute une prise de température sera réalisée.
- Les responsables légaux seront avertis et devront venir chercher l'enfant. Il ne pourra pas être accepté de nouveau sans test négatif.
- Tout symptômes évocateurs chez un encadrant ou une personne participante à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et a un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs test négatif.

Si cas confirmé

Il appartient aux responsables légaux d'informer le directeur ou le responsable de l'accueil si un mineur est cas testé positif.

Le mineur ou l'encadrant cas confirmé doit s'isoler et ne doit pas prendre part à l'accueil avant un délai d'au moins 10 jours :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
- et à partir de la date du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.
- Si le mineur ou l'encadrant a toujours de la fièvre au 10ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h

Le retour au sein de l'accueil des cas confirmés n'est pas conditionné par la réalisation d'un test PCR ou antigénique. Il est en effet possible d'excréter des résidus de virus après le 10ème jour qui ne sont plus contaminants, mais qui peuvent conduire à un test positif pendant plusieurs semaines.

C'est pour cette raison que les personnes ayant eu un test positif dans un délai inférieur à deux mois sont considérées comme contacts à risque négligeable. Le retour au sein de l'accueil des cas confirmés se fait sous réserve de la poursuite, pendant une période de 7 jours, du respect strict du port du masque chirurgical (cf. supra) et des mesures barrières, en particulier dans

les situations où le port du masque ne pourra être assuré en continu (restauration, sports etc.). Toutefois, cette obligation du port du masque ne s'applique pas aux mineurs de moins de six ans. Pendant cette période de 7 jours, des mesures complémentaires seront mises en œuvre dans la mesure du possible notamment à la cantine et en matière de distanciation.

Protocole de contact-tracing

- Suspension des activités du groupe de mineurs dès le 1er cas.
- Les mineurs (à l'exception de ceux ayant un antécédent de covid-19 de moins de 2 mois) doivent réaliser immédiatement un test de dépistage.
- Si le test est positif : le mineur devient un cas confirmé et doit respecter les mesures de quarantaine. Si le test est négatif, il doit respecter une quarantaine et réaliser un second test en fin de quarantaine.
- Les enfants vaccinés ou ayant un antécédent de covid de moins de deux mois font l'objet d'une éviction du groupe mais ne sont pas soumis à quarantaine en dehors de celui-ci.
- La décision de suspension de l'accueil des mineurs est déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation (organisateur, ARS)

3) Le PPMS

Le PPMS, ou « **Plan Particulier de Mise en Sécurité** » est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

La circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publiée au BO EN Hors-Série n° 3 réglemente la mise en place du PPMS dans les établissements scolaires ou extrascolaires.

Un événement majeur est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Ce peut être une tempête, une inondation, un nuage toxique, un séisme, un accident nucléaire ou une intrusion dans l'établissement.

L'objectif principal du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

Ce plan définit notamment des lieux de confinement répartis dans l'accueil collectif de mineur, les procédures conservatoires devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours.

Le PPMS doit ainsi permettre de répondre aux 6 questions suivantes :

- Quand déclencher l'alerte ?
- Comment déclencher l'alerte ?
- Où et comment mettre les enfants en sûreté ?
- Comment gérer la communication avec l'extérieur ?
- Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?
- Quels documents et ressources sont indispensables ?

Ce document est disponible sur l'accueil de loisirs et toutes personnes interne à l'établissement peut et doit s'y référer.

4) Gestion de la chaleur/canicule

Attention, sachez qu'un enfant qui a soif est déjà en déshydratation. C'est pourquoi l'animateur proposera régulièrement à l'enfant à boire.

Des pots à eau seront mises à disposition dans chaque salle d'activités.

Les sorties aquatiques, ou des activités liées à l'eau seront maintenues et vivement conseillées afin de rafraîchir les enfants. Les autres pourront être annulé et remplacé par des jeux d'eau ou baignades dans les pataugeoires sur la structure.

Les plannings pourront être réadaptés en fonction de la météo.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants soient vêtus de façon adaptés : vêtements légers, chapeau/casquette).

ATTENTION : EN TANT QU'ANIMATEURS NE VOUS NE NÉGLIGEZ PAS, HYDRATEZ VOUS ET PROTÉGER VOUS ÉGALEMENT.

Plan canicule

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable. Il est donc primordial de bien s'en protéger. Certaines mesures doivent être mises en place surtout chez les enfants. Ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus important que celui de l'adulte) ; par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

Je me prépare

- J'élabore un plan de gestion interne et adapte mon organisation.
- Je prends connaissance des mesures de prévention et apprend à reconnaître les symptômes d'alerte.
- Je vérifie les bâtiments et les équipements : Stores, volets, pièces rafraichies (douches, brumisateur, climatiseurs, ventilateurs, réfrigérateurs).
- Je place un thermomètre dans chaque salle.

- Je vérifie les réserves d'eau potable.

J'agis

- Je donne à boire régulièrement et adapte les menus : Eau, fruits frais, légumes verts, yaourts...
- Je mets les enfants à l'ombre aux heures les plus chaudes et j'adapte leurs activités et les sorties (intérieur/extérieur) en évitant les efforts intenses.
- Je les rafraichis (douches, aspersion...) en évitant les eaux trop froides.

J'améliore

- Au décours de vagues de chaleur j'évalue et analyse la gestion de l'évènement pour identifier les points faibles et apporter des améliorations au dispositif.

5) Exercices incendies

Des exercices d'évacuations auront lieu durant la session. Chaque animateur devra prendre son groupe et se rendre au point de rendez-vous à côté des escaliers du concierge ou sur le terrain de pétanque en face du parking si nous sommes dans la cantine. (Dans ce cas on sort par la sortie de secours)